

FICHE PAYS

TCHAD

CONTEXTE GÉNÉRAL



- **Monnaie** : Franc CFA (655,957 XAF = 1 €)
- **IDH** : 0,394 – rang 190/ 191 (PNUD, 2022)
- **Population** : 18 millions d'habitants (2023)
- **Population urbaine** : 24 % (JMP, 2022)
- **Contexte politique** :

Juste après avoir été réélu le 11.04.21, le président Idriss Déby Itno a été tué lors d'un affrontement entre l'armée tchadienne et les mouvements rebelles, après 30 années au pouvoir.

Son fils, le général Mahamat Idriss Déby Itno l'a remplacé et mis en place un Conseil militaire de transition (CMT) et un Parlement intérimaire.

En 2022 est lancé le Dialogue national inclusif souverain (DNIS) qui est boycotté par une partie des oppositions. A son issue, Mahamat Idriss Déby Itno est nommé Président de transition après la dissolution du CMT. La période de transition ayant été renouvelée jusqu'à fin 2024 avant la tenue de nouvelles élections.

Fin août 2023, l'Est du Tchad accueillait déjà près de 400 000 réfugiés Soudanais fuyant les combats dans leur pays depuis avril, et pourrait atteindre 600 000 personnes d'ici fin 2023.

LES ENJEUX DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Principales problématiques :

Les ressources en eaux souterraines sont largement présentes sur le territoire, mais inégalement réparties et leur disponibilité est variable. Il existe des ressources permanentes (bassin du Chari et du Logone, alimentant le Lac Tchad ; bassins du Mayo-Kebbi, du Salamat et du Batha) et à écoulement temporaire ou limité (ouaddis du Kanem et de l'Ouaddaï ; mares naturelles et artificielles ; retenues artificielles ; oasis et lacs de l'Ennedi, du Borkou et du Tibesti).

Le changement climatique provoque un assèchement de la partie orientale du pays. Sixième masse d'eau douce du monde, d'une superficie de 25 000 km² dans les années 1960, le lac Tchad a connu de fortes périodes d'assèchement durant ces dernières décennies, jusqu'à recouvrir à peine 2 000 km² dans les années 2000. Il est à nouveau en phase d'expansion avec l'augmentation de la pluviométrie.

Enfin, l'urbanisation croissante impacte la qualité de l'eau, en l'absence d'assainissement.

Taux d'accès en 2022 (et évolution par rapport à 2015) :

Taux d'accès*	En milieu Rural	En milieu Urbain
Accès à au moins un point d'eau de base**	44% (↗)	78% (↗)
Accès à au moins un assainissement de base***	5% (=)	39% (↗)

*Taux d'accès de base selon OMS/Unicef, Joint Monitoring Program, 2023

**Point d'eau de base = source d'eau améliorée < 30 min (temps d'attente inclus)

***Assainissement de base = latrine familiale améliorée non partagée

Le taux de défécation à l'air libre est l'un des plus fort du monde, concernant près de 63% de la population (JMP, 2022). Ces lacunes en matière d'accès à l'assainissement engendrent des risques épidémiques : une prévalence de la diarrhée de 22% chez les enfants de moins de 5 ans (MICS, UNICEF 2015). Le manque d'accès à l'eau, l'hygiène et à l'assainissement est aussi l'une des causes menant à ce qu'un enfant sur huit meurt avant l'âge de 5 ans (MICS, UNICEF 2015).

LE CADRE JURIDIQUE ET SECTORIEL

Cadre juridique :

La loi n°16/PR/99 (18.08.99 – [disponible ici](#)) modifiée par Ordonnance n°018/PR/2011 (synthèse des actualisation [disponible ici](#)), constitue le texte législatif pivot du secteur, faisant office de **Code de l'Eau**.

Plusieurs décrets d'application sont cependant en attente, concernant la régulation, la protection des ressources, la qualité de l'eau, tandis que les dispositions prévues portant sur la délégation de gestion au secteur privé et sur le financement du secteur peinent à se concrétiser.

QUELQUES COOPÉRATIONS EN COURS

Coopération bi et multilatérale

- **AFD, UE et Pays Bas** : Projet pour la réhabilitation et l'extension du réseau d'adduction d'eau potable de la ville de N'Djaména.
- **AFD et UE** : Projet Eau et Assainissement à N'Djaména (PEAN), vise l'amélioration des conditions de vie des habitants des 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements (2013-2022).
- **Banque Africaine de Développement** : Programme d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu semi-urbain et rural (PAEPA SU MR) de onze régions (2019-2024).

Coopération décentralisée et non gouvernementale française

- Coopération décentralisée entre les **villes de Poitiers et de Moundou**.
- Projet d'accès pérenne à l'eau au Tchad (phase 2). Dispositif de maintenance et réparation des pompes manuelles. **IDO/AFD** (2021-2023).
- Les associations **Initiative Développement** et **SEVES**, et leur partenaire tchadien **AGIR**, appuient les exploitants et les AUE dans le développement des services publics de l'eau dans les régions du sud du Tchad, avec le soutien de nombreux bailleurs. En 2022, SEVES a lancé un grand programme pluriannuel **REAVIA** en partenariat avec ID, AGIR et ADES.

Cartographie de coopération française au Tchad : www.pseau.org/actions

AUTRES DOCUMENTS ET RESSOURCES

- [Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement \(SDEA2003-2020\)](#) avec les liens vers ses différents sous guides.
- [Guide du maire pour l'organisation des services publics d'eau et d'assainissement](#).
- Site web de La Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) : <https://cblt.org/f/>
- [Note sur le secteur de l'eau et l'assainissement](#), Banque Mondiale, 2019

Accès à d'autres publications sur le Tchad : [sur la base de données du pS-Eau](#)

CONTACTS

Service de Coopération et d'Action Culturelle à N'Djaména : Antonin Raoust

Agence française de Développement (AFD) : Jean-Michel Dauge, daugejm@afd.fr

pS-Eau : Jérémy Guérin, jeremy.guerin@pseau.org

Les principaux outils de programmation :

Le **Plan National de Développement** (PND 2017-2021 - [disponible ici](#), le PND 2022-2026 est encore en cours d'élaboration) et le **Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement** (SDEA2003-2020 - [disponible ici](#)), fixent des objectifs et des cadres d'actions pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Il existe aussi la **Stratégie Nationale de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu scolaire** (2018-2030 - [disponible ici](#)).

En matière de promotion de l'accès à l'assainissement, la stratégie nationale s'appuie sur la démarche d'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) qui vise à stimuler la demande et l'auto-mobilisation des populations.

En 2023, l'**Agence Tchadienne de Normalisation (ATNOR)** a mis en place le Comité eau, assainissement et environnement afin d'harmoniser et d'adapter les normes internationales existantes en la matière.

LES PRINCIPAUX ACTEURS INSTITUTIONNELS

Le **Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA)** a la charge de l'élaboration des orientations nationales, en matière de production, de transport et de distribution de l'eau, via différentes directions :

- La Direction de l'Alimentation en Eau Potable (DAEP) a la charge de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures ;
- La Direction du Suivi de l'Exploitation des Ouvrages Hydrauliques (DSEOH) est responsable de la gestion des services ;
- La Direction des Ressources en Eau (DRE) intervient dans la gestion et de protection des ressources en eau.

La **Commission du bassin du lac Tchad (CBLT)**, dont le siège est à N'Djaména est l'organisme de bassin transfrontalier qui coordonne la concertation de ses états membres (Cameroun, Niger, Nigeria, Tchad, République centrafricaine, Libye) sur les problématiques touchant au Lac, dans un objectif de contribution à la stabilisation régionale.

LES PRINCIPAUX MODES DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT

En zone urbaine, la **commune est maître d'ouvrage** pour assurer les services d'eau et d'assainissement sur son territoire et élabore son plan de développement communal.

Les **Directions Départementales de l'Hydraulique (DDH)** et les **Directions Régionales de l'Hydraulique (DRH)**, services déconcentrés du MEA, les appuient dans l'exercice de cette compétence.

La **Société Tchadienne des Eaux (STE)**, entreprise publique sous la tutelle du MEA, assure la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable des plus gros centres urbains, sinon la gestion passe par **des Associations d'Usagers de l'Eau (AUE)** ou **opérateurs privés** en milieu semi-urbain.

Le **Fond National de l'Eau (FNE)**, mis en place en 2017 a pour but de recevoir et administrer les redevances d'eau.

En zone rurale (< 10 000 habitants), ce sont les DRH qui assurent la maîtrise d'ouvrage, mais elles transfèrent la gestion du service d'eau à la commune ou à une AUE. Ces dernières sont toutefois incitées à déléguer la gestion à un opérateur privé.

Les communes et les AUE peuvent être appuyées par des **Cellules de Conseil et d'Appui à la Gestion (CCAG)** pour le contrôle technique et financier des exploitants. C'est l'association AGIR qui assure cette fonction de CCAG dans certaines provinces du sud du pays.

